

CheckNews.fr

(/checknews)

ABONNÉS Qu'est-ce que la plateforme EurosForDocs, qui recense les liens d'intérêts avec les industriels pharmaceutiques ?

Par Anaïs Condomines(<https://www.liberation.fr/auteur/20052-anais-condomines>) 4 janvier 2021 à 09:05



Des techniciens au travail chez Sanofi. Photo Joel Saget. AFP

PARTAGER (https://www.facebook.com/sharer/sharer.php?u=https%3A%2F%2Fwww.liberation.fr%2Fchecknews%2F2021%2F01%2Fqu-est-ce-que-la-plateforme-eurosfordocs-qui-recense-les-liens-d-interets-avec-les-industriels-pharm_1809498&text=Qu%27est-ce+que+la+plateforme+EurosForDocs%2C+qui+recense+les+liens+d%27int%C3%A9r%C3%AAts+avec+les+industriels+pharmaceutiq)

TWITTER (https://twitter.com/intent/tweet?url=https%3A%2F%2Fwww.liberation.fr%2Fchecknews%2F2021%2F01%2F04%2Fqu-est-ce-que-la-plateforme-eurosfordocs-qui-recense-les-liens-d-interets-avec-les-industriels-pharm_1809498&text=Qu%27est-ce+que+la+plateforme+EurosForDocs%2C+qui+recense+les+liens+d%27int%C3%A9r%C3%AAts+avec+les+industriels+pharmaceutiq)

Une association met à disposition un site exposant les liens entre industriels pharmaceutiques et acteurs de la santé. Cela pour palier les lacunes de la base de données gouvernementale, dont le ministère de la Santé a promis une refonte prochaine.

Question posée le 22/12/2020

Dans le match qui oppose les supporters de l'hydroxychloroquine au reste du monde, les conflits d'intérêts sont devenus l'argument massue. La praticienne médiatique Karine Lacombe, opposée au protocole de traitement préconisé par le docteur Didier Raoult, est particulièrement pointée du doigt (https://www.liberation.fr/checknews/2020/03/26/cette-professeur-critique-des-methodes-de-didier-raoult-est-elle-en-conflit-d-interet-avec-les-labor_1782911), en raison de ses liens financiers avec certains laboratoires (Gilead Sciences par exemple, qui commercialise le remdésivir, un temps envisagé comme traitement alternatif à l'hydroxychloroquine pour soigner le Covid-19).

Il n'aura évidemment pas fallu attendre la crise sanitaire actuelle pour interroger la question de l'influence des industriels pharmaceutiques. En 2011 déjà, le scandale du Mediator provoquait un débat de prise de conscience. A l'ère du Covid, le débat se déporte. Et se cristallise autour des médias, des plateaux de télévision et des personnalités médicales qui y sont régulièrement les invitées. Dans ce

contexte, vous nous saisissez précisément sur les liens financiers entre l'industrie pharmaceutique, la presse et les médias, à partir d'une capture d'écran issue du site [EurosForDocs\(https://www.eurosfordocs.fr/\)](https://www.eurosfordocs.fr/).

«Simple comme chou»

D'abord, que peut-on dire de cette plateforme ? Jusqu'à présent confidentielle, elle a récemment gagné en visibilité, bénéficiant sans doute d'un coup de pouce de Didier Raoult lui-même(<https://www.20minutes.fr/societe/2807951-20200626-coronavirus-simple-comme-chou-verifier-liens-entre-medecins-laboratoires-pharmaceutiques-comme-dit-didier-raoult>) qui, auditionné à l'Assemblée nationale en juin, invitait à la consulter afin de vérifier les relations entre les laboratoires et certains membres du conseil scientifique. «C'est simple comme chou», ajoutait-il. La simplification des données est, de fait, la mission principale de cette association (forte de trois bénévoles) œuvrant pour la transparence du lobby des industries pharmaceutiques.

Pierre-Alain Jachiet, data-scientist et fondateur de EurosForDocs, explique à *CheckNews* être parti d'un constat : la faible efficacité du site gouvernemental Transparence-Santé. Cette base de données publique, mise en place à la suite du scandale du Mediator, est censée rendre plus transparents les liens d'intérêts des laboratoires, obligés depuis 2011 de déclarer(<http://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/la-loi-n2011-du-29-decembre-2011-relative-au-renforcement-de-la-securite-sanitaire-du-medicament-et-des-produits-de-sante/#:~:text=produits%20de%20sant%C3%A9,La%20loi%20n%C2%B02011%2Ddu%2029%20decembre%202011%20de%20sant%C3%A9>) les conventions passées avec divers acteurs du monde de la santé, des médecins aux associations en passant par les boîtes de marketing. Problème : la difficile lisibilité de ce site rendrait le tout... encore plus opaque. Un rapport de la Cour des comptes(<https://www.ccomptes.fr/en/documents/31906>), en 2016, ne dit pas autre chose : si elle percevait cette base comme «un outil de transparence et d'assainissement des pratiques des entreprises», elle relève aussi «des données encore peu accessibles et incomplètes».

«En 2017, j'étais tombé sur un article du (https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/10/12/les-rates-de-la-base-de-donnees-publique-transparence-sante_5199937_4355770.html) Monde(https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/10/12/les-rates-de-la-base-de-donnees-publique-transparence-sante_5199937_4355770.html) qui évoquait "les ratés"(https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/10/12/les-rates-de-la-base-de-donnees-publique-transparence-sante_5199937_4355770.html) de cette base de données publique. En un week-end, j'avais mis au point une version simplifiée», se souvient Pierre-Alain Jachiet. «L'année suivante, je rencontre la journaliste Rozenn Le Saint, à qui je présente EurosForDocs. Elle s'en sert alors pour alimenter les *Pharma Papers* (<https://www.bastamag.net/webdocs/pharmapapers/>) [une série d'enquêtes publiées sur Basta! et l'Observatoire des multinationales, [ndlr](https://www.bastamag.net/webdocs/pharmapapers/)].»(<https://www.bastamag.net/webdocs/pharmapapers/>) C'est à cette époque, en novembre 2017, que la plateforme est mise en ligne. Accessible au grand public, elle permet en un clic de vérifier les liens d'intérêts de son propre médecin traitant avec les laboratoires, par exemple.

Paul Scheffer, vice-président de l'association FormIndep qui milite pour une formation et une information médicales indépendantes) voit «l'outil d'EurosForDocs comme une super initiative vue à la lumière des défauts de la base Transparence-Santé, à savoir ses redondances et des noms qui ne sont pas harmonisés. Cela permet de gagner du temps, d'exploiter les données en évitant les erreurs». Il ajoute : «Au quotidien, je n'utilise plus que cette plateforme pour vérifier les liens des acteurs sur lesquels on travaille.»

Données aspirées et nettoyées

Très concrètement, EurosForDocs reprend les données déclarées sur la base gouvernementale. On y retrouve donc les déclarations des industriels pharmaceutiques en termes de conventions (des accords autour de la participation à un congrès ou à un essai clinique), d'avantages (tout ce qui est alloué ou versé sans contrepartie, comme les repas ou les hébergements) et de rémunérations (versées en contrepartie d'un travail). A noter, à cet égard, que ce qu'on appelle un lien d'intérêt n'est pas en soi illégal. Le directeur du conseil de l'ordre des médecins, Patrick Bouet, rappelle(<https://www.macsf.fr/responsabilite-professionnelle/Relation-au-patient-et-deontologie/conflits-interets-professionnels-de-sante-laboratoires>) qu'il n'est pas «condamnabile en lui-même et peut contribuer à l'innovation, au progrès thérapeutique et à la production d'un soin de meilleure qualité, sous réserve d'être établi en toute transparence et rendu public». Le conflit d'intérêts a lieu, selon lui, «dès lors que l'indépendance du professionnel se trouve mise en question».

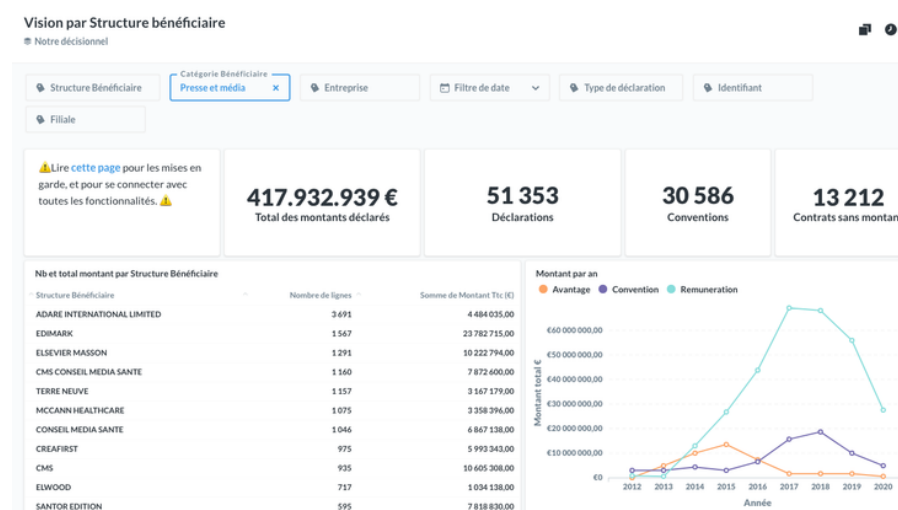
Une fois aspirées, donc, ces données sont «nettoyées» par EurosForDocs. Pierre-Alain Jachiet détaille : «Par nettoyage, j'entends : une harmonisation des noms et prénoms des médecins, un regroupement des filiales et des entreprises sous une même entité ou encore la mise en correspondance de différentes déclarations regroupant à la fois des rémunérations et des avantages, ce qui arrive lorsqu'un médecin qui participe à un congrès est aussi logé à l'hôtel, par exemple. Dans la base d'origine, ces déclarations peuvent être distinctes, ce qui occasionne des doublons.»

En clair, tout ce qui permet, du point de vue de l'utilisateur un peu novice, d'obtenir une vue d'ensemble de ce qu'un laboratoire débourse au profit de différentes structures ou professionnels bénéficiaires. A l'inverse, rappelle Pierre-Alain Jachier, «*l'interface d'origine ne s'aventure pas à faire des agglomérats*». Chose que la Cour des comptes avait aussi noté au sujet de Transparence-Santé, écrivant : «*Il est possible d'exporter les données vers un tableur mais quasiment impossible, sauf à ressaisir toutes les données, d'avoir une vision globale du contenu du site.*»

Prenons l'exemple des laboratoires Boiron. Un coup d'œil à la plateforme EurosForDocs permet de constater que, depuis les premières déclarations sur le site du gouvernement en 2012, les académies, fondations, sociétés savantes et organismes de conseil sont les premiers bénéficiaires de l'industriel, avec un total de 29,5 millions d'euros déclarés. Viennent ensuite les personnes morales assurant la formation initiale ou continue des professionnels de santé (9,3 millions d'euros). De la même manière les fondations et académies sont aussi les plus gros bénéficiaires des laboratoires Sanofi, à hauteur de 760 millions d'euros déclarés. A en croire les déclarations affichées, les professionnels de santé arrivent en deuxième position, avec un total de 65 millions de versements.

Budget marketing et presse médicale

Plus spécifiquement, vous avez saisi *CheckNews* sur la question des liens de l'industrie pharmaceutique avec la presse et les médias. Le total des montants déclarés dans cette catégorie de structure bénéficiaire atteint quasiment les 418 millions d'euros. Une somme qui regroupe des réalités différentes.



Capture d'écran EurosForDocs

Les sommes les plus importantes sont, de loin, attribuées à des agences de marketing et de communication (qui sont aussi classées dans la catégorie «presse et média»). Ainsi, un total de 67 millions d'euros a été déclaré en faveur du groupe spécialisé en marketing MediacomParis, de la part de la multinationale GlaxoSmithKline. Cet ordre de grandeur corrobore des constats établis de longue date. En 2008, une étude canadienne (<https://www.lefigaro.fr/societes-francaises/2008/01/23/040123ARTFIG00270-le-budget-promotion-des-laboratoires-explose-phi>) estimait qu'en dix ans les dix plus grands laboratoires du monde avaient consacré un budget deux fois plus important aux frais de marketing qu'à ceux de la recherche.

Viennent ensuite les liens avec la presse médicale, qui s'adresse aux professionnels de santé. Selon EurosForDocs, le groupe Edimark par exemple, qui édite une vingtaine de publications médicales spécialisées a bénéficié d'un total de 23 millions d'euros.

Les liens des industriels pharmaceutiques avec la presse médicale n'est pas non plus une découverte. Un rapport de référence de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) de 2007 cite le *Quotidien du médecin* et rapporte cette proportion : 70% de la presse médicale serait financée par l'industrie pharmaceutique. Après l'électrochoc du Mediator, une mission d'information du Sénat en 2011 (<https://www.senat.fr/commission/missions/mediator/index.html>), puis une étude de la Haute Autorité de santé (HAS) en 2013 (https://www.has-sante.fr/jcms/c_1018620/fr/criteres-de-qualite-des-revues-et-journaux-de-la-presse-medicale-francaise) exploraient déjà les pratiques en cours. Il est reproché à l'époque à ce secteur d'avoir passé sous silence les différentes alertes au sujet du médicament. Les rapporteurs de la mission d'information du Sénat sur le Mediator constatent même, dans une formule sans détour, que «*la liberté de la presse est à la presse médicale ce que le fair-play est au sport professionnel, un objectif lointain et inaccessible, que l'on se fixe pour sauver les apparences*».

Depuis dix ans, les pratiques ont-elles évolué ? Le groupe Edimark n'a pas répondu aux sollicitations de *CheckNews*, afin de savoir ce qui a été mis en place depuis le scandale du Mediator pour garantir l'indépendance rédactionnelle. Sur son site (<https://www.edimark.tv/qui-sommes-nous/>)

token=NDU1MjdlnWFhOTFhNmI4YmYoNzA3ZGNIzGUyOGQ1ZjE4OTBkYmU2MWZhMDcwNWwYmVjMTkwYzg3N2NlMTI

il indique toutefois que «les revues Edimark sont publiées en toute indépendance et sous l'unique et entière responsabilité du directeur de la publication et du rédacteur en chef. [...] La qualité des textes est garantie par la sollicitation systématique d'une relecture scientifique en double aveugle, l'implication d'un service de rédaction-révision in situ et la validation des épreuves par les auteurs et les rédacteurs en chef». Leurs auteurs doivent également faire une déclaration publique de leurs conflits d'intérêts.

De son côté, Paul Scheffer, de FormIndep, constate que depuis le Mediator, dans le secteur de la presse médicale, «il n'y a pas eu de changement conséquent». Et nous renvoie vers le rapport de l'Igas qui, selon lui, même s'il date de 2007, résume toujours la situation actuelle : «La critique ne porte sans doute pas principalement sur la rédaction d'articles mensongers inspirés par des laboratoires pharmaceutiques finançant la revue. Il serait plutôt dans le choix de rendre compte de tel événement plutôt que tel autre, dans le recours à des leaders d'opinion ayant des intérêts dans l'industrie, dans la préférence structurelle pour la nouveauté (qui n'est pas l'efficacité).»

La revue *Prescrire*, régulièrement saluée pour son indépendance, fait figure d'exception dans le secteur. Elle fixe d'ailleurs parmi ses principes fondateurs «l'absence de lien financier direct ou indirect avec une firme pharmaceutique». Pourtant, elle apparaît également dans la liste des bénéficiaires de certains industriels, sur EurosForDocs. Le montant des conventions déclarées est faible : 5 000 euros. Contacté par *CheckNews*, le président de l'association Mieux prescrire et rédacteur de la revue, Pierre Chirac, explique qu'il s'agit d'abonnements de la part de laboratoires et d'achats de «tirés-à-part» – c'est-à-dire un tirage spécifique distinct du support habituel. Interrogée en 2016 par des lecteurs étonnés de voir *Prescrire* figurer parmi les bénéficiaires de conventions, sur la base du gouvernement, la revue avait alors détaillé : «Comme tous les autres abonnés, les firmes qui souhaitent pouvoir accéder aux informations publiées dans *Prescrire* paient un abonnement. [...] En dehors des abonnements pour leur propre compte et de rares tirés-à-part toujours facturés de façon à ne dépendre en rien de leur volume, *Prescrire* ne reçoit pas le moindre euro des firmes pharmaceutiques ou autres firmes de produits de santé.» La revue en profitait d'ailleurs pour réclamer davantage de transparence sur «le contenu des conventions» : «Cette réelle transparence aurait notamment permis à chacun de constater que les quelques "conventions" déclarées par les firmes avec *Prescrire* concernent en fait des abonnements ou des tirés-à-part non lucratifs.»

Dans une moindre proportion par rapport à la presse médicale ou aux agences de marketing, on retrouve également parmi les structures bénéficiaires plusieurs médias généralistes. Lesquels, sollicités par *CheckNews*, n'ont pas encore donné suite.

Seuls nos confrères de *20 Minutes* ont pour l'heure apporté une réponse détaillée. Ce quotidien gratuit a en effet perçu, l'année dernière, plusieurs rémunérations de la part des laboratoires Pfizer, pour un montant total déclaré de près de 60 000 euros. Des conventions qui correspondent en fait à des achats de campagnes publicitaires (portant en l'occurrence sur l'arrêt du tabac) et relèvent d'un modèle économique classique dans la presse généraliste. Sollicitée par *CheckNews*, la direction du quotidien gratuit confirme ces transactions et nous transmet un exemple de contenu publié dans la version papier du journal en juin 2019. Il s'agit d'un publiereportage, c'est-à-dire une publicité qui prend la forme d'un contenu éditorial mais est clairement identifié comme un contenu publicitaire pour ne pas tromper le lecteur. En haut de l'article se trouve la mention «*20 Minutes production pour Pfizer*». Plus bas figure une autre phrase explicative : «Ce contenu a été réalisé pour Pfizer par *20 Minutes Productions*, l'agence contenu de *20 Minutes*.»

La plateforme EurosForDocs offre donc davantage de transparence. En attendant que la base officielle s'améliore ? «Aux Etats-Unis, le modèle dont on s'est inspiré, [DollarsForDocs](https://projects.propublica.org/docdollars/) (https://projects.propublica.org/docdollars/), a conduit l'administration à améliorer sa base de départ. En France, personne n'est même chargé de contrôler que les entreprises déclarent bien comme il faut», déplore Pierre-Alain Jachiet. Car c'est là un problème de fond et un des angles morts de la plateforme telle qu'elle existe aujourd'hui : «Au-delà des problèmes de forme que nous essayons de rectifier, on sait qu'il y a plein d'entreprises qui ne déclarent pas tout. Et pourtant, il n'est pas prévu de vérifier qu'elles respectent leurs obligations ou même que les données en question sont entrées correctement.» Or, ce que la base Transparence-Santé ne collecte pas, EurosForDocs ne peut l'inventer. Ce qui occasionne, entre omissions et erreurs de saisies, de nombreux contrats avec des montants nuls.

En 2019, Pierre-Alain Jachiet a été embauché à la Direction de la recherche, des études de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère de la Santé. Son contrat ne porte pas sur la transparence du lobby pharmaceutique. Pourtant, il tente, depuis l'intérieur, de faire bouger les choses. En vain, selon lui : «Cela n'a rien donné. C'est-à-dire qu'il faudrait une volonté politique.»

La DGS promet une refonte du site

De son côté, la direction générale de la santé (DGS) indique à *CheckNews* que, depuis la remise du rapport sur «l'amélioration de l'information des usagers et des professionnels de santé sur le médicament» en 2018, le ministère a présenté deux priorités parmi lesquelles la modernisation de la base Transparence-Santé «en adaptant son ergonomie et l'exploitation des données» ainsi qu'un

élargissement «*de la liste des acteurs soumis à l'obligation de transparence*». Une refonte du site Transparence-Santé est engagée, nous assure-t-on et devrait être opérationnelle au cours de l'année 2021.

Reste que, malgré d'éventuelles prochaines modifications, la transparence n'est pas la solution à tous les problèmes. Paul Scheffer de FormIndep : «*La transparence est un outil, pas une finalité. Elle ne permet pas à elle seule de régler le problème entre les médecins et les industriels. Le but de la transparence est de pouvoir agiter les situations où existent de potentiels conflits d'intérêts. Elle devrait apporter un changement de culture au niveau politique.*»

Un changement culturel d'autant plus nécessaire que ces données publiques sont aujourd'hui parfois instrumentalisées. Sur Twitter, l'association EurosForDocs a pris position au sujet du documentaire *Hold-up* (https://www.liberation.fr/checknews/2020/11/11/que-sait-on-du-documentaire-hold-up-qui-denonce-une-manipulation-mondiale-sur-le-covid-19_1805241?utm_medium=Social&utm_source=Facebook&fbclid=IwAR2GfQf22szsv7ixiErIYyJQyBE1oYjPbuQjNQnoEHX_6GJBoflCAij2E#Echobox=1605161), film star des sphères complotistes qui s'appuyait sur ses données. Elle regrette que les liens financiers avec les laboratoires reprochés à certains médecins soient uniquement utilisés pour silencier leurs critiques sur l'hydroxychloroquine. Elle écrit : «*Nous constatons une dérive quand les liens d'intérêts sont instrumentalisés dans un débat binaire pour faire taire les adversaires, sans aucune analyse.*»

“ Des données issues de [@eurosfordocs](https://twitter.com/eurosfordocs) (<https://twitter.com/eurosfordocs>) ont été utilisées par [@holdup_ledoc](https://twitter.com/holdup_ledoc) (https://twitter.com/holdup_ledoc) pour dénoncer les liens entre des médecins médiatiques et les laboratoires.

Étant donné l'audience du film, nous vous proposons de revenir sur leur analyse.

Thread 

— Euros For Docs (@eurosfordocs) November 16, 2020 (https://twitter.com/eurosfordocs/status/1328282764957913088?ref_src=twsrc%5Etfw)

L'actuel président de EurosForDocs, Luc Martinon, complète ainsi cette série de tweets auprès de *CheckNews* : «*Il faut s'intéresser aux liens d'intérêts des médecins, notamment de ceux qui sont médiatiques. Mais il ne faut pas que ce soit un moyen de discréditer leurs propos. Lorsque Karine Lacombe s'exprime au sujet de l'hydroxychloroquine et estime qu'il faut attendre des preuves scientifiques de son efficacité avant de l'utiliser, il n'y a rien à redire à cela. Et par ailleurs, d'autres revues indépendantes, telles que Prescrire, partagent ses conclusions. Les liens d'intérêts d'une experte ne peuvent pas être utilisés comme une carte joker pour éviter de répondre à ses remarques.*» De son côté, Pierre-Alain Jachiet se refuse à comparer les médecins bénéficiaires de conventions, «*tout dépendant du contexte*». Et d'inviter chacune et chacun à se saisir des informations publiques : «*Les données sont là, maintenant il faut creuser.*»

Anais Condomines (<https://www.liberation.fr/auteur/20052-anais-condomines>)

Saisissez des mots clés pour trouver rapidement une question

RECHERCHEZ

— OU —

[POSEZ UNE NOUVELLE QUESTION//CHECKNEWS/DEMANDER/](#)

Nos dernières réponses

ABONNES Qu'est-ce que la plateforme EurosForDocs, qui recense les liens d'intérêts avec les industriels pharmaceutiques ?

VOIR LA RÉPONSE

publiée le 04.01.2021

[/checknews/2021/01/04/qu-est-ce-que-la-plateforme-eurosfordocs-qui-recense-les-liens-d-interets-avec-les-industriels-pharm_1809498](https://www.liberation.fr/checknews/2021/01/04/qu-est-ce-que-la-plateforme-eurosfordocs-qui-recense-les-liens-d-interets-avec-les-industriels-pharm_1809498)

ABONNES Covid-19 : ces deux mois pendant lesquels la France n'a rien voulu voir

VOIR LA RÉPONSE

publiée le 31.12.2020

[\(/checknews/2020/12/31/covid-19-ces-deux-mois-pendant-lesquels-la-france-n-a-rien-voulu-voir_1809658\)](https://checknews/2020/12/31/covid-19-ces-deux-mois-pendant-lesquels-la-france-n-a-rien-voulu-voir_1809658)

ABONNES Est-il vrai que la campagne de vaccin anti-Covid en Israël ne concerne pas les prisonniers palestiniens ?

VOIR LA RÉPONSE

publiée le 30.12.2020

[\(/checknews/2020/12/30/est-il-vrai-que-la-campagne-de-vaccin-anti-covid-en-israel-ne-concerne-pas-les-prisonniers-palestini_1809987\)](https://checknews/2020/12/30/est-il-vrai-que-la-campagne-de-vaccin-anti-covid-en-israel-ne-concerne-pas-les-prisonniers-palestini_1809987)

Fichier des personnes vaccinées : celles qui refusent l'injection y figureront-elles ?

VOIR LA RÉPONSE

publiée le 30.12.2020

[\(/checknews/2020/12/30/fichier-des-personnes-vaccinees-elles-qui-refusent-l-injection-y-figureront-elles_1809984\)](https://checknews/2020/12/30/fichier-des-personnes-vaccinees-elles-qui-refusent-l-injection-y-figureront-elles_1809984)

ABONNES Vaccin Pfizer : 3000 personnes ont-elles subi des effets indésirables aux Etats-Unis ?

VOIR LA RÉPONSE

publiée le 30.12.2020

[\(/checknews/2020/12/30/vaccin-pfizer-3000-personnes-ont-elles-subi-des-effets-indesirables-aux-etats-unis_1809903\)](https://checknews/2020/12/30/vaccin-pfizer-3000-personnes-ont-elles-subi-des-effets-indesirables-aux-etats-unis_1809903)

Non, «Der Spiegel» n'a pas révélé que l'Allemagne a moins de morts du Covid grâce à l'hydroxychloroquine

VOIR LA RÉPONSE

publiée le 29.12.2020

[\(/checknews/2020/12/29/non-der-spiegel-n-a-pas-revele-que-l-allemande-a-moins-de-morts-du-covid-que-la-france-g_1809890\)](https://checknews/2020/12/29/non-der-spiegel-n-a-pas-revele-que-l-allemande-a-moins-de-morts-du-covid-que-la-france-g_1809890)

ABONNES Que sait-on de «l'agression» d'un jeune à Belfort le soir de Noël ?

VOIR LA RÉPONSE

publiée le 29.12.2020

[\(/checknews/2020/12/29/que-sait-on-de-l-agression-d-un-jeune-a-belfort-le-soir-de-noel_1809891\)](https://checknews/2020/12/29/que-sait-on-de-l-agression-d-un-jeune-a-belfort-le-soir-de-noel_1809891)

ABONNES Comment le variant britannique du Covid-19 est-il détecté ?

VOIR LA RÉPONSE

publiée le 29.12.2020

[\(/checknews/2020/12/29/comment-le-variant-britannique-du-covid-19-est-il-detecte_1809798\)](https://checknews/2020/12/29/comment-le-variant-britannique-du-covid-19-est-il-detecte_1809798)

ABONNES Covid-19 : que sait-on des mutations du virus en Afrique du Sud ?

VOIR LA RÉPONSE

publiée le 26.12.2020

[\(/checknews/2020/12/26/covid-19-que-sait-on-des-mutations-du-virus-en-afrique-du-sud_1809673\)](https://checknews/2020/12/26/covid-19-que-sait-on-des-mutations-du-virus-en-afrique-du-sud_1809673)

Non, le PDG de Pfizer n'a pas refusé de se faire vacciner

VOIR LA RÉPONSE

publiée le 24.12.2020

[\(/checknews/2020/12/24/non-le-pdg-de-pfizer-n-a-pas-refuse-de-se-faire-vacciner_1809630\)](https://checknews/2020/12/24/non-le-pdg-de-pfizer-n-a-pas-refuse-de-se-faire-vacciner_1809630)